



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
7 mai 2010
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 17 de la liste préliminaire*
**Les technologies de l'information
et des communications**
au service du développement

Conseil économique et social
Session de fonds de 2010
New York, 28 juin-23 juillet 2010
Point 13 b) de l'ordre du jour**
**Questions relatives à l'économie
et à l'environnement : science et technique**
au service du développement

Poursuite des activités du Forum sur la gouvernance d'Internet

Note du Secrétaire général

Résumé

Dans la résolution 60/252, l'Assemblée générale a notamment fait siens l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés lors de la seconde phase du Sommet, dans lesquels le Secrétaire général de l'ONU a été prié de créer le Forum sur la gouvernance d'Internet, de déterminer, en consultant formellement les participants au Forum, s'il était souhaitable que le Forum poursuive ses activités au-delà des cinq ans qui suivraient sa création et de faire des recommandations aux membres des Nations Unies sur ce point. La présente note fait suite à cette demande.

Le Secrétaire général, qui a tenu des consultations informelles avec les participants du Forum, recommande à l'Assemblée générale d'en prolonger le mandat. Par ailleurs, compte tenu des vues exprimées par les participants, il conviendrait d'envisager d'apporter diverses améliorations à la structure, aux fonctions et aux activités du Forum.

* A/65/50.

** E/2010/100.



I. Considérations générales

1. Le concept de gouvernance d'Internet est apparu sur la scène internationale lors d'une réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information tenue en février 2003. En 2005, à l'issue de la phase de Tunis du Sommet mondial, les États Membres ont provisoirement défini la gouvernance d'Internet comme l'élaboration et l'application par les États, le secteur privé et la société civile, chacun selon son rôle, de principes, normes, règles, procédures de prise de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation d'Internet.

2. Les États Membres ont dit avoir conscience du fait que la gouvernance d'Internet, assurée selon la Déclaration de principes adoptée à la phase de Genève du Sommet mondial (voir A/C.2/59/3, annexe), constituait un élément essentiel d'une société de l'information à dimension humaine, inclusive, privilégiant le développement et non discriminatoire et se sont engagés à assurer la stabilité et la sécurité d'Internet en tant que ressource mondiale et à garantir la nécessaire légitimité de sa gouvernance, sur la base de la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, aussi bien des pays développés que des pays en développement, selon leurs rôles et responsabilités respectifs.

3. Les questions de politique publique soulevées dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (voir A/60/687) concernant la gouvernance d'Internet rendent compte de l'ampleur de cette problématique. Au-delà des questions d'attribution de nom et d'adressage, l'Agenda de Tunis évoque explicitement des aspects tels que la gestion des ressources Internet essentielles, la sécurité et la sûreté du réseau, l'accessibilité, notamment financière, de celui-ci, des questions techniques et de réglementation, la protection des consommateurs et le développement équitable pour tous, ainsi que toute une série de problèmes de développement qui exigent une coopération internationale et un dialogue entre les multiples parties prenantes.

4. Afin de mieux comprendre les questions concernant la gouvernance d'Internet et de promouvoir un dialogue franc et ouvert entre les parties prenantes, les États Membres ont décidé de créer le Forum sur la gouvernance d'Internet que le Secrétaire général appelait de ses vœux¹. Ce forum a pour vocation essentielle de débattre des questions de politique publique en rapport avec les principaux éléments de la gouvernance d'Internet évoqués dans l'Agenda de Tunis afin de contribuer à la viabilité, à la robustesse, à la sécurité, à la stabilité et au développement d'Internet dans les pays développés et en développement. Il n'était pas destiné à remplacer les mécanismes, institutions ou organisations existants. Il devait constituer un mécanisme neutre et non contraignant, ne faisant pas double emploi, qui n'interviendrait pas dans le fonctionnement courant ou la maintenance d'Internet.

5. Le Forum étant une structure multipartite unique, son mode d'organisation ne pouvait reprendre un modèle préexistant. Pour mener à bien la mission qui lui a été confiée, le Secrétaire général a donc prié son Conseiller spécial pour la gouvernance d'Internet d'entamer de vastes consultations autour du mandat du Forum afin de

¹ Le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet a été défini aux paragraphes 72, 73 et 77 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information (voir A/60/687), que le Sommet mondial sur la société de l'information a adopté à sa seconde phase et que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 60/252.

définir, en accord avec toutes les parties prenantes, la nature et le caractère de cette nouvelle entité.

6. Grâce aux travaux du Groupe consultatif multipartite constitué par le Secrétaire général en 2006, qui exerce en pratique les fonctions de bureau du Forum, un accord s'est dégagé à propos des modalités de fonctionnement du Forum et des thèmes dont il devrait se saisir. Le Groupe consultatif se compose de 56 membres nommés par différents groupes d'acteurs selon des critères de représentation géographique et d'équilibre entre les sexes. Le Groupe établit le programme de la réunion annuelle du Forum. Il se réunit habituellement trois fois par an sous la présidence du Conseiller spécial pour la gouvernance d'Internet.

7. Le Forum sur la gouvernance d'Internet et le Groupe consultatif multipartite sont secondés par un secrétariat dirigé par un Coordonnateur exécutif qui rend compte de ses activités au Département des affaires économiques et sociales par l'intermédiaire de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement. Ce secrétariat, qui est financé par des contributions volontaires, se trouve à l'Office des Nations Unies à Genève.

8. Le Forum a lui-même tenu une conférence annuelle des parties concernées, qui s'est tenue quatre fois : la première à Athènes en 2006, la seconde à Rio de Janeiro, au Brésil, en 2007, la troisième à Hyderabad, en Inde, en 2008 et la quatrième à Charm-el-Cheikh, en Égypte, en 2009. Le Gouvernement lituanien se propose d'accueillir la cinquième réunion annuelle du Forum à Vilnius, du 14 au 17 septembre 2010. Le choix d'un continent différent chaque année vise à encourager une large participation des parties prenantes.

II. Bilan du Forum sur la gouvernance d'Internet

9. Le Forum sur la gouvernance d'Internet a été créé, en 2006, pour une durée de cinq ans, à l'issue de laquelle les États Membres devaient examiner l'opportunité d'en prolonger le mandat. Au paragraphe 76 de l'Agenda de Tunis, le Secrétaire général a été prié de déterminer, en consultant formellement les participants au Forum, s'il était souhaitable que le Forum poursuive ses activités au-delà des cinq ans qui suivraient sa création et de faire des recommandations aux membres des Nations Unies sur ce point. Il a donc dressé le bilan des points forts et des points faibles du Forum en tenant compte des vues de ses nombreux participants.

10. Des consultations officielles ont débuté en ligne en juin 2009 avec la diffusion d'un questionnaire établi par le secrétariat du Forum. Une note verbale a ensuite été adressée à toutes les missions diplomatiques accréditées auprès de l'Office des Nations Unies à Genève pour inviter tous les États Membres à faire part de leurs vues. Au total, 62 communications écrites ont ainsi été reçues, dont 45 en réponse au questionnaire en ligne. Elles émanaient de gouvernements, d'organisations intergouvernementales et d'organisations représentant la société civile – milieux universitaires et professionnels – et le secteur privé. Un certain nombre de particuliers ont également fait part de leurs observations.

11. En novembre 2009, le Département des affaires économiques et sociales a organisé une consultation officielle avec les membres du Forum sur la gouvernance d'Internet à l'occasion de la quatrième réunion de celui-ci à Charm-el-Cheikh, en Égypte. Parmi les divers groupes d'acteurs, 47 intervenants se sont brièvement

exprimés sur la question. Huit participants n'ayant pu prendre la parole faute de temps, leurs déclarations ont été publiées en ligne. Au total, 124 contributions ont ainsi été recueillies en six mois, lors de consultations tenues de mai à décembre 2009.

12. La majorité des intervenants qui ont participé aux consultations officielles tenues à la quatrième réunion du Forum à Charm-el-Cheikh ou qui ont présenté des contributions écrites se sont déclarés favorables à la poursuite des activités du Forum. Sur l'ensemble des intervenants, 28 % se sont dits favorables au maintien du Forum sous sa forme actuelle, 68 % ont souhaité que des améliorations y soient apportées et 3 % ont indiqué qu'ils ne seraient favorables au maintien du Forum que si celui-ci opérait un certain nombre de réformes. La plupart ont estimé que le prolongement éventuel du mandat du Forum devait porter sur une période minimale de cinq ans. L'un d'eux a recommandé qu'il ne soit prolongé que de deux ou trois ans afin que les résultats puissent être évalués plus régulièrement. On trouvera une synthèse des vues des intervenants et de la répartition des contributions par groupe d'acteurs aux tableaux 1 et 2 respectivement.

Tableau 1
**Résumé des vues des intervenants ayant participé au bilan
du Forum sur la gouvernance d'Internet entre mai et décembre 2009**

<i>Opinion générale</i>	<i>Nombre d'intervenants</i>	<i>Pourcentage d'intervenants</i>
Maintien tel quel	24	28
Maintien avec des améliorations	59	68
Pas de maintien sans une importante réforme	3	3
Sans opinion	1	1
Total	87	100

Tableau 2
**Répartition des intervenants ayant participé au bilan du Forum
sur la gouvernance d'Internet par groupe d'acteurs**

<i>Groupe d'acteurs^a</i>	<i>Nombre d'intervenants</i>	<i>Pourcentage d'intervenants</i>
Gouvernements	26	30
Organisations intergouvernementales	11	13
Entreprises privées	9	10
Organisations de la société civile	41	47
Total	87	100

^a Il s'agit-là de chiffres approximatifs car il n'existe pas de procédure d'accréditation proprement dite pour les réunions du Forum sur la gouvernance d'Internet. Certains intervenants ont fait savoir qu'ils s'exprimaient en leur nom propre.

13. Selon de nombreux intervenants, le caractère multilatéral, multipartite, démocratique et transparent du Forum est un atout exceptionnel et précieux qu'il convient de préserver. La participation sans exclusive constitue un principe fondamental qui sous-tend le développement de la société de l'information pour tous, tel qu'il a été envisagé lors du Sommet mondial, et une constante de la gouvernance d'Internet dont tous les groupes d'acteurs se félicitent. Le Forum est le lieu où les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales débattent de questions importantes concernant le développement socioéconomique. Ils y échangent leurs observations et y mettent en commun leurs réalisations. Surtout, ils élaborent une vision commune du formidable potentiel que présente Internet tout en faisant face aux nombreux risques et défis que pose sa gouvernance.

14. Dans sa résolution 64/187, l'Assemblée générale a engagé les parties prenantes à poursuivre et renforcer leur coopération pour garantir une mise en œuvre efficace des textes issus des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information, par exemple en favorisant les multipartenariats nationaux, régionaux et internationaux, y compris des partenariats public-privé, en encourageant la création de plates-formes thématiques multipartites nationales et régionales dans le cadre d'un effort concerté et d'un dialogue entre les pays en développement et les pays les moins avancés, les partenaires pour le développement et les intervenants du secteur des technologies de l'information et des communications.

15. Parmi les principaux problèmes soulevés, les participants se sont inquiétés de ce que le Forum sur la gouvernance d'Internet, malgré le rôle qu'il joue dans la promotion du dialogue et de l'entente, n'ait pas prêté une attention suffisante à sa mission en matière de développement ni à la question spécifique de la gestion des ressources Internet essentielles, de ce qu'il n'ait pas donné d'avis concret aux organes intergouvernementaux et à d'autres entités intervenant dans la gouvernance d'Internet et qu'il fallait faire davantage pour associer les parties prenantes, notamment dans les pays en développement, aux mécanismes de gouvernance d'Internet.

16. Il convient de noter que le Forum et le Groupe consultatif multipartite se sont tous deux efforcés, au début de chaque cycle annuel de planification, de passer en revue les méthodes de travail du Forum et d'y apporter des améliorations. Chaque réunion a ainsi été suivie d'un bilan détaillé pour en déterminer les éléments positifs et moins positifs afin de consigner les enseignements à prendre en compte dans l'organisation et les préparatifs de la réunion suivante.

III. Recommandations

17. Compte tenu des vues que l'Assemblée générale a précédemment exprimées sur la question du dialogue multipartite et de la large adhésion dont bénéficie, parmi les intervenants ayant participé aux consultations, l'idée d'un forum de discussion ouvert sur les questions de politique publique se rapportant à la gouvernance d'Internet, le Secrétaire général recommande :

a) Que le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet soit prorogé de cinq années supplémentaires;

b) Que les États Membres examinent de nouveau l'opportunité de poursuivre les activités du Forum en 2015 dans le cadre d'un examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial;

c) Que les améliorations relatives à la structure, aux fonctions et aux activités du Forum soient examinées à sa sixième réunion en 2011.

18. La section suivante aborde plus en détail trois domaines critiques et examine les recommandations du Secrétaire général dans les domaines concernés. L'examen d'autres améliorations telles que la composition et le règlement intérieur du Groupe consultatif multipartite, que le Secrétaire général a été chargé de constituer au paragraphe 78 c) de l'Agenda de Tunis, pourrait être du ressort du Secrétaire général. Dans ce cas, les États Membres pourraient souhaiter prendre acte dans leurs délibérations des changements qui relèvent du Secrétariat ou des participants du Forum.

A. Inventaire des questions de politique publique touchant à la gouvernance d'Internet

19. À sa création, le Forum sur la gouvernance d'Internet a eu une assez grande latitude pour dresser la liste des problèmes à régler, sous réserve bien sûr que son programme de travail porte sur les principaux éléments de la gouvernance d'Internet. Bien que le paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis, qui définit le mandat du Forum, ne l'indique pas expressément, le fait que le Forum ait été créé dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial suppose qu'il contribue à l'édification d'une « société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement » dans le respect des normes universelles en matière de droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ces objectifs fondamentaux énoncés dans la Déclaration de principes de Genève ont été réaffirmés aux paragraphes 29 et 31 de l'Agenda de Tunis en préambule des engagements des États Membres concernant les questions liées à la gouvernance d'Internet.

20. Le mandat du Forum définit plus précisément le type de questions de politique publique sur lesquelles celui-ci devrait se pencher. Sans avoir pour vocation de détailler tous les points à examiner, il évoque spécifiquement :

a) La viabilité, la robustesse, la sécurité, la stabilité et le développement d'Internet;

b) L'accessibilité matérielle et financière d'Internet dans les pays en développement;

c) Les nouveaux enjeux;

d) L'évaluation de la prise en compte des principes du Sommet mondial sur la société de l'information dans les mécanismes de gouvernance d'Internet;

e) Les questions relatives aux ressources Internet essentielles;

f) Les problèmes découlant de l'utilisation et de la mauvaise utilisation d'Internet, qui préoccupent particulièrement l'utilisateur ordinaire.

21. Les points qui ont toujours figuré dans le programme de travail du Forum au cours des cinq dernières années reflètent ces attributions initiales. La participation sans exclusive des parties prenantes à l'élaboration de ce programme dans le cadre du Groupe consultatif a permis de valider l'éventail des principales questions de

politique publique concernant la gouvernance d'Internet qui avaient été énoncées lors du Sommet mondial.

22. Cependant, depuis que le Forum a vu le jour, la façon dont ces questions et les liens qui les unissent sont envisagés a considérablement évolué. Ainsi, si les questions d'ouverture et de sécurité faisaient l'objet d'un examen distinct en 2006, depuis 2008, elles sont abordées ensemble, en même temps que la protection de la vie privée, de façon à tenir compte des liens existant entre des thèmes auxiliaires tels que le savoir, la liberté d'expression, les droits de propriété intellectuelle, la cybercriminalité et la sécurité de l'État.

23. Une plus grande importance a été accordée à certaines questions à l'intérieur des divers domaines thématiques. En 2008, l'examen de la diversité a fait une large place au multilinguisme, alors que la partie du programme provisoire de 2010 relative à l'accès et à la diversité met beaucoup plus l'accent sur les questions d'infrastructure et de réglementation. De même, le pollupostage était au centre des débats relatifs à la sécurité en 2006 alors qu'en 2010, la problématique de la sécurité des programmes englobe désormais la question d'ordre plus général que constitue la réglementation visant les contenus malveillants sur Internet.

Tableau 3
Programme de travail du Forum sur la gouvernance d'Internet, 2006-2010

<i>Domaine thématique</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Ouverture	Ouverture	Ouverture	Promotion de la cybersécurité et de la confiance	Ouverture, respect de la vie privée et sécurité	Ouverture, respect de la vie privée et sécurité
Respect de la vie privée	–	–			
Sécurité	Sécurité	Sécurité			
Accès	Accès	Accès	Le prochain milliard	Accès et diversité	Accès et diversité
Diversité	Diversité	Diversité			
Ressources Internet essentielles	–	Ressources Internet essentielles	Gestion des ressources Internet essentielles	Gestion des ressources Internet essentielles	Gestion des ressources Internet essentielles
Nouveaux enjeux	Nouveaux enjeux	Nouveaux enjeux	Internet demain	Impact des réseaux sociaux	Informatique en nuage
Gouvernance d'Internet	–	–	–	La gouvernance d'Internet à la lumière des principes énoncés au Sommet mondial sur la société de l'information	La gouvernance d'Internet au service du développement
Bilan	Perspectives	Bilan et perspectives	Bilan et perspectives	Bilan et perspectives	Bilan de la gouvernance d'Internet et perspectives

24. De nombreux participants estiment que le vaste champ couvert par le programme de travail du Forum et l'interdépendance des questions qu'il aborde sont un atout qui a permis aux parties prenantes de mieux prendre conscience des problèmes. En même temps, certains observateurs pensent que le Forum n'a pas consacré une attention suffisante aux dimensions de la gouvernance d'Internet relatives au développement et aux droits de l'homme. Ceci s'explique peut-être par la présence majoritaire d'experts techniques parmi les participants du Forum et par l'absence relative de spécialistes du développement et des droits de l'homme. Sont en effet conviés à participer aux réunions du Forum des gouvernements, des organisations internationales, des entités accréditées auprès du Sommet mondial et d'autres institutions et personnes ayant des compétences et une expérience avérées dans des domaines en rapport avec la gouvernance d'Internet.

25. D'autres participants se demandent si le programme de travail du Forum est suffisamment spécifique pour guider l'action des pouvoirs publics. Par exemple, certains aimeraient que davantage de temps soit consacré au dialogue sur des questions telles que la liberté d'expression et l'égalité des sexes. D'autres préféreraient que des aspects particuliers de la prévention du crime ou la question du coût et de l'accessibilité financière d'Internet soient examinés de plus près. Toutes ces suggestions sont par essence valables puisque le Forum n'a pas pour vocation d'être directif, mais elles traduisent autant le désir de voir davantage de solutions concrètes émerger pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés que de la nécessité de poursuivre le dialogue.

26. La question de l'amélioration de la coopération, qui fait l'objet d'un autre texte issu du Sommet mondial figurant dans l'Agenda de Tunis, préoccupe de nombreux acteurs, en particulier s'agissant de la gestion des ressources Internet essentielles. D'aucuns ont estimé que le Forum avait contribué à améliorer la coopération parmi l'ensemble des institutions qui s'occupent des questions de gouvernance d'Internet. D'autres ont indiqué que le Forum devrait en faire un thème prioritaire et formuler des recommandations aux organisations intergouvernementales et aux autres institutions compétentes en conséquence.

27. Les consultations témoignent à l'évidence d'une confusion persistante à propos du sens donné à l'amélioration de la coopération. D'aucuns entendent par là l'amélioration du dialogue entre gouvernements autour de questions de politique publique en rapport avec Internet. D'autres y voient l'amélioration du dialogue entre pouvoirs publics, secteur privé, société civile et organisations internationales, le cas échéant, dans le cadre de mécanismes multiples de gouvernance d'Internet, notamment aux niveaux régional et national.

28. Enfin, certains acteurs de la société civile estiment que la procédure d'élaboration du programme de travail du Groupe consultatif multipartite n'est ni assez ouverte ni assez transparente. Compte tenu de cette préoccupation, le Secrétaire général pourrait charger le Département des affaires économiques et sociales de procéder à un examen de la structure et des fonctions des réunions préparatoires du Forum, en collaboration avec son Conseiller spécial pour la gouvernance d'Internet et les membres du Groupe consultatif multipartite, compte dûment tenu de la nécessité de mettre en place un bureau efficace et économique conformément aux dispositions du paragraphe 78 b) de l'Agenda de Tunis.

29. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général recommande :

a) Que l'Assemblée générale réaffirme les multiples dimensions du programme de travail du Forum sur la gouvernance d'Internet et donne des avis sur les questions de politique publique se rapportant à la gouvernance d'Internet qui devraient faire l'objet d'une attention particulière au cours des cinq prochaines années;

b) Que l'Assemblée générale donne des avis sur l'amélioration de la coopération dans le cadre du Forum, sur la façon dont il pourrait aider au mieux les États Membres à cet égard et sur les organisations qui seraient concernées;

c) Que l'Assemblée générale le prie de rendre compte, à sa soixante-sixième session, des mesures prises pour améliorer la structure, les fonctions et les activités des réunions préparatoires du Forum afin d'y associer autant d'interlocuteurs que possible et d'en accroître la transparence, l'efficacité et la productivité tout en veillant à assurer une représentation et une participation équilibrées des parties prenantes.

B. Contribution à la formulation de l'action nationale et internationale des pouvoirs publics

30. L'Agenda de Tunis charge le Forum sur la gouvernance d'Internet d'entretenir des contacts avec les organisations intergouvernementales et d'autres institutions appropriées à propos des questions relevant de leur mandat, de conseiller les parties prenantes quant aux moyens qui permettront qu'Internet soit matériellement et financièrement accessible plus rapidement dans le monde en développement et de porter les nouveaux enjeux à l'attention des organes compétents. Toutes ces fonctions visent notamment à aider les gouvernements à formuler leurs politiques.

31. D'aucuns font valoir que même si le Forum n'a pas de pouvoir décisionnel, c'est une tribune ouverte où peuvent être débattus les problèmes de politique publique en s'appuyant sur les connaissances d'experts d'Internet. Certains observateurs ont noté qu'il facilite ainsi indirectement la recherche de solutions et la formulation de décisions prises ailleurs. Les travaux du Forum ont ainsi été pris en compte dans deux déclarations ministérielles, dont une du Conseil de l'Europe et l'autre de l'Organisation de coopération et de développement économiques. De nombreux intervenants ont toutefois fait observer que la contribution du Forum à l'élaboration des politiques gouvernementales était difficile à évaluer et qu'elle semblait marginale.

32. Compte tenu de ce qui précède, de nombreux représentants des pouvoirs publics et de la société civile provenant des régions tant développées qu'en développement ont estimé qu'il faudrait que les réunions du Forum produisent des résultats plus concrets, notamment sous forme de textes. Tout en insistant sur le fait que l'absence de pouvoir décisionnel du Forum constituait un atout et qu'il ne fallait pas en faire une instance de négociation qui produise des conclusions concertées ou des communiqués conjoints, ils ont noté que le Forum pourrait toutefois avoir une contribution plus efficace sous forme d'avis et de recommandations, conformément aux dispositions des divers articles qui en définissent le mandat.

33. En ce qui concerne la communication des résultats du Forum aux entités nationales ou internationales, celui-ci a pour mandat de maintenir la liaison avec les

organisations intergouvernementales et d'autres institutions appropriées sur les questions relevant de leur mandat. L'Agenda de Tunis insiste sur l'importance de l'Organisation des Nations Unies compte tenu du rôle de celle-ci dans la promotion de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. L'Union internationale des télécommunications est citée dans la Déclaration de Genève pour ses compétences fondamentales concernant la réduction de la fracture numérique, la coopération internationale et régionale, la gestion du spectre des fréquences radioélectriques, l'élaboration de normes et la diffusion de l'information.

34. D'autres intervenants ont proposé d'intégrer le budget du Forum dans le budget ordinaire de l'ONU ou même de faire du Forum un organe intergouvernemental officiel des Nations Unies pour resserrer ses liens avec la formulation de l'action des pouvoirs publics. Les États Membres auraient ainsi la possibilité de demander au Forum des rapports spécifiques dont la présentation faciliterait les délibérations intergouvernementales.

35. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale encourage le Forum sur la gouvernance d'Internet à réaliser et proposer aux États Membres des produits utiles en matière de renforcement des capacités, notamment des ateliers de formation et de téléformation et des outils pour sensibiliser l'opinion et mieux faire comprendre les questions se rapportant à la gouvernance d'Internet afin de faciliter l'élaboration des politiques gouvernementales nationales et internationales.

C. Participation des parties prenantes aux mécanismes de gouvernance d'Internet

36. Conformément aux dispositions du paragraphe 72 f) de l'Agenda de Tunis, le Forum sur la gouvernance d'Internet a pour mandat de renforcer et d'accroître l'engagement des parties prenantes, en particulier celui des pays en développement, dans les mécanismes de gouvernance d'Internet existants et/ou futurs. L'Agenda cite quatre groupes d'acteurs, à savoir les pouvoirs publics, les organisations intergouvernementales et autres, le secteur privé et la société civile, qui ont des liens très lâches. L'idée maîtresse qui caractérise le Forum est l'égalité des acteurs qu'il met en présence.

37. Pour beaucoup, il a pour avantage d'être dégagé des contraintes liées à la négociation et à l'accréditation officielle des représentants, de constituer un lieu ouvert où échanger des idées librement pour pouvoir intervenir dans d'autres cadres. Les participants étant ainsi mieux à même de cerner les points communs et les différences entre leurs positions et opinions, le Forum peut influencer et informer les parties prenantes sans devoir subir les contraintes liées à la négociation ni avoir à dégager de consensus.

38. Pour nombre de participants, le problème concerne l'efficacité du débat informel. En 2009, celui-ci a comporté un grand nombre d'ateliers, de tables rondes et de manifestations auxquels quelque 1 400 personnes ont participé en trois jours. Compte tenu du large éventail de questions que traite le Forum, les éléments clefs de la gouvernance d'Internet ne bénéficient pas toujours d'une attention soutenue. Sur le plan pratique, de nombreux participants ont préconisé de rationaliser l'organisation des sessions et ateliers et de synthétiser davantage les débats des séances.

39. D'aucuns ont estimé que le rapport entre les ateliers et les séances principales n'était pas aussi clair ni fort qu'on aurait pu le souhaiter. Les ateliers sont une mine d'informations et d'idées, mais n'influent sur le débat lors des séances principales que dans une certaine mesure. Un certain nombre de groupements dynamiques informels et spontanés examinent des thèmes particuliers entre les réunions annuelles, mais ils ne constituent pas un mécanisme adéquat ni efficace pour réellement assurer la poursuite du débat.

40. En outre, en ce qui concerne la participation et la représentation des parties prenantes, on ne sait pas bien si la structure et les méthodes de travail actuelles du Forum sont propices au dialogue entre toutes les parties intéressées, notamment avec les acteurs non représentés, ni si elles en assurent une participation et une représentation équitables.

41. En particulier, en ce qui concerne les pays en développement, au paragraphe 72 de l'Agenda de Tunis, le Secrétaire général a été prié de conseiller toutes les parties prenantes en vue de proposer les moyens qui permettront qu'Internet soit disponible et financièrement abordable plus rapidement dans le monde en développement; de renforcer et d'accroître l'engagement des parties prenantes, en particulier celui des pays en développement, dans les mécanismes de gouvernance d'Internet existants et/ou futurs; de contribuer au renforcement des capacités en matière de gouvernance d'Internet dans les pays en développement, en s'appuyant pleinement sur les sources de savoir et de compétences locales.

42. Comme indiqué au tableau 4, le Forum sur la gouvernance d'Internet rassemble un large éventail de participants mais on note un déséquilibre dans la représentation des parties prenantes. Comme ils l'ont indiqué dans l'Agenda de Tunis, puis lors d'interventions successives, les États Membres déplorent en particulier l'absence relative de participants provenant des pays en développement, aux niveaux des entités tant gouvernementales que non gouvernementales. Sur les 83 gouvernements représentés à la quatrième réunion du Forum à Charm-el-Cheikh (Égypte), 50 appartenaient aux régions développées. Quelque 110 États Membres, dont une majorité de gouvernements des pays en développement, n'étaient pas représentés.

Tableau 4

Participation à la quatrième réunion du Forum sur la gouvernance d'Internet à Charm-el-Cheikh (Égypte), novembre 2009

<i>Groupe d'acteurs</i>	<i>Nombre de pays ou de régions</i>	<i>Nombre de délégations</i>	<i>Nombre de participants</i>
Gouvernements			
Pays développés	32	46	136
Afrique ^a	21	53	272
Asie et Pacifique (hors Communauté d'États indépendants)	22	41	88
Communauté d'États indépendants	3	5	7
Amérique latine et Caraïbes	6	11	26
Total partiel	84	156	529

<i>Groupe d'acteurs</i>	<i>Nombre de pays ou de régions</i>	<i>Nombre de délégations</i>	<i>Nombre de participants</i>
Organisations internationales			
Organismes des Nations Unies	–	16	52
Autres organisations internationales	–	17	63
Total partiel	–	33	115
Secteur privé			
Régions développées	17	70	119
Afrique ^a	5	29	49
Asie et Pacifique (hors Communauté d'États indépendants)	8	14	15
Communauté d'États indépendants	0	0	0
Amérique latine et Caraïbes	2	2	3
Total partiel	32	115	188
Société civile			
Régions développées	23	171	317
Afrique ^a	16	50	111
Asie et Pacifique (hors Communauté d'États indépendants)	18	42	76
Communauté d'États indépendants	3	5	9
Amérique latine et Caraïbes	11	15	26
Total partiel	71	283	544
Total général	106	585	1 376

Note : Il s'agit-là de chiffres approximatifs car il n'existe pas de procédure d'accréditation proprement dite pour les réunions du Forum sur la gouvernance d'Internet.

^a Dont le pays hôte, l'Égypte.

43. L'absence relative d'acteurs provenant des pays en développement tient au fait que ceux-ci ne peuvent faire face aux frais de voyage et qu'ils n'ont pas les compétences voulues, en particulier les compétences spécialisées essentielles, pour se prononcer sur les questions relatives à la gouvernance d'Internet. Le programme du Forum couvre des questions techniques et des questions liées à la politique de développement économique et social. La plupart des participants ne sont pas compétents dans ces deux domaines à la fois, même s'ils peuvent être très motivés pour intervenir dans d'autres domaines et en tirer grandement profit. En outre, dans un même domaine d'activité, tel que la sécurité des réseaux, certains participants sont nécessairement mieux à même que d'autres de bénéficier des consultations du Forum. Le renforcement des capacités en matière de gouvernance d'Internet dans les pays en développement n'ayant guère retenu l'attention, certains acteurs craignent que les questions techniques n'aient monopolisé l'attention au détriment de la perspective du développement économique et social.

44. Plusieurs contributions ont été versées et des mesures ont été prises pour renforcer les capacités des pays en développement en matière de gouvernance d'Internet. Ainsi, certains donateurs ont versé des contributions volontaires pour financer la participation aux réunions et appuyer les groupements dynamiques en faveur des jeunes et des handicapés tant dans les pays développés que dans les pays en développement. En particulier, afin de promouvoir au mieux la participation des acteurs des pays en développement, des dispositions sont prises pour leur permettre d'intervenir à distance, notamment dans des réunions de centres régionaux, et la téléparticipation s'est améliorée au fil des ans. Les centres distants auraient permis la tenue de séances parallèles au cours desquelles les téléparticipants ont pu voir les débats du Forum, y participer et les analyser.

45. Malgré ces progrès, on s'accorde à penser qu'il faut faire davantage pour améliorer les possibilités de participation à distance et qu'il faut mobiliser davantage de ressources pour que les acteurs qui souhaitent intervenir mais ne peuvent assister aux séances en personne puissent y participer.

46. Si l'on veut renforcer les capacités de tous les acteurs de tous les pays à participer au Forum, il faut les aider à participer activement à ses réunions, notamment en améliorant le mécanisme de financement. À cet égard, il faudrait également trouver des solutions efficaces et novatrices pour mettre à leur disposition des ressources pédagogiques et des moyens de formation concernant diverses questions liées à la gouvernance d'Internet (en particulier, compte tenu de l'isolement de nombreux acteurs des pays en développement peu au fait des questions liées à la gouvernance d'Internet).

47. Le site Web du Forum, ses publications, la diffusion de ses séances sur le Web et leur interprétation simultanée en six langues sont des initiatives concrètes que le secrétariat du Forum a prises en consultation avec le Groupe consultatif multipartite. Des mesures sont par ailleurs prises pour promouvoir les services aux personnes handicapées. Le Groupe consultatif multipartite révisé constamment les procédures et s'efforce de les améliorer en tenant compte des observations des parties prenantes.

48. À cet égard, il convient également de noter que le Forum multiplie les initiatives nationales et régionales depuis 2006. Des réunions régionales semblables à celles du Forum se sont tenues en Afrique de l'Est (à Nairobi), en Afrique de l'Ouest (à Accra) et en Afrique centrale (à Brazzaville), en Amérique latine et dans les Caraïbes (à Montevideo et Rio de Janeiro, au Brésil), dans les Caraïbes (à Saint-Christophe) et en Europe (à Genève et Strasbourg, en France). Des réunions nationales du Forum se sont tenues au Danemark, aux États-Unis, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Toutes ces initiatives, qui visaient à alimenter les débats de la réunion annuelle du Forum, ont été productives en elles-mêmes, indépendamment de leur prise en compte éventuelle dans les débats généraux. Il a été noté que toutes les régions avaient des préoccupations et des priorités distinctes mais que l'accès à Internet demeurait la question prioritaire pour le monde en développement.

49. Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général recommande :

a) Que l'Assemblée générale invite les États Membres à dégager des fonds supplémentaires pour accroître la participation des pays en développement au Forum sur la gouvernance d'Internet;

b) Que l'Assemblée générale encourage les États Membres à renforcer leur appui au renforcement des capacités au service de la gouvernance d'Internet dans les pays en développement, notamment au moyen de mécanismes régionaux et nationaux de gouvernance d'Internet;

c) Que l'Assemblée générale encourage les organisations compétentes des Nations Unies à faire un effort concerté pour promouvoir le renforcement des capacités au service de la gouvernance d'Internet dans les pays en développement, notamment en améliorant l'assistance technique et la fourniture de supports pédagogiques et de formation.
